

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (CAGIDH)

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°041 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
MODIFICATION DE LA LOI N°036-2015/CNT DU
26 JUIN 2015 PORTANT CODE MINIER DU
BURKINA FASO**

Présenté au nom de la Commission des affaires générales,
institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député
Jean Marie KOMBASSERE, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 19 juillet 2023 de 15 heures 10 minutes à 15 heures 40 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Lassina GUITI, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant modification de la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso.

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné le député Jean Marie KOMBASSERE, rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission du développement durable (CDD), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les vendredi 23 juin, lundi 17 et mardi 18 juillet 2023.

En prélude aux travaux de la CDD, la CAGIDH a organisé, le mercredi 14 juin 2023 de 13 heures 40 minutes à 16 heures 15 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de son audition à la CDD, par le député rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la CDD ;
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CDD

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Simon Pierre BOUSSIM et Emile ZERBO, respectivement ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières et ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité.

L'exposé des motifs, présenté par le ministre chargé des Mines a porté sur les points suivants :

- contexte,
- justification,
- présentation du projet de loi.

Ces différents points ont été intégralement développés dans le rapport de la CDD, saisie au fond.

I.2. Débat général

Suite à l'exposé de monsieur le ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Les principales préoccupations ont porté sur :

- le bilan des contributions du Fonds minier de développement local (FMDL) sur les cinq dernières années (de 2018 à 2022) ;
- l'implication de tous les bénéficiaires du FMDL au processus d'élaboration du présent projet de loi ;

- la part du FMDL affectée au Fonds de soutien patriotique (FSP) ;
- l'existence de prélèvements déjà opérés sur le FMDL pour alimenter le FSP ;
- la nécessité pour le Gouvernement de respecter les principes d'équité et de justice sociale relatifs aux prélèvements déjà effectués pour alimenter le FMDL ;
- les dispositions prises par le Gouvernement en termes de communication pour anticiper les éventuels remous compte tenu des difficultés rencontrées par le FMDL ;
- l'opportunité de la création d'une disposition rétablissant automatiquement le prélèvement du FMDL au profit du FSP au terme de son fonctionnement ;
- l'initiation par le Gouvernement de négociations avec les sociétés minières pour revoir à la hausse leur contribution au FMDL dans une perspective d'augmentation des ressources de ce fonds ;
- l'historique du FMDL ainsi que les grandes réalisations de ce fonds depuis sa création ;
- la crainte d'une baisse des investissements au niveau local du fait du prélèvement d'une partie du FMDL pour le financement du FSP ;
- l'impact de la fermeture de certains sites miniers sur le niveau de mobilisation du FMDL ;
- le sort des articles 26 et 30 modifiés de la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso, une fois l'ordre constitutionnel rétabli ;
- l'élaboration d'une nouvelle clé de répartition, étant donné que le FMDL était initialement destiné au financement des plans régionaux de développement et des plans communaux de développement ;

- le montant annuel mobilisé par le Gouvernement au profit du FSP avec la présente réforme ;
- le nombre de sites miniers fonctionnels à ce jour et l'assurance de l'exploitation continue desdits sites ;
- la possibilité pour les collectivités territoriales de délibérer et de décider librement afin de contribuer au FSP ;
- les motifs de la fixation des taux de répartition du FMDL fournis par le Gouvernement ;
- les raisons de l'application d'un même taux de répartition du FMDL à l'ensemble des communes alors qu'elles n'ont pas les mêmes réalités ;
- les raisons qui justifient l'utilisation du FMDL pour alimenter le Fonds de soutien patriotique ;
- l'opportunité de réviser une loi pour résoudre un problème circonstanciel au regard des principes généraux de droit ;
- l'enjeu des deux terminologies « décret pris en Conseil de ministres » et « décret en Conseil de ministres » ;
- l'assurance donnée à la Représentation nationale que les fonds dédiés aux collectivités territoriales sont destinés effectivement aux secteurs sociaux ;
- l'existence de finalités identiques entre le FSP et la contribution pour l'effort de guerre ;
- le taux d'absorption du FMDL affecté aux collectivités territoriales.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission du développement durable (CDD) fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que d'une part, au regard du contexte actuel de notre pays, marqué par des défis sécuritaire et humanitaire et face au besoin croissant de ressources financières pour endiguer le terrorisme, la présente loi modificative s'avère nécessaire.

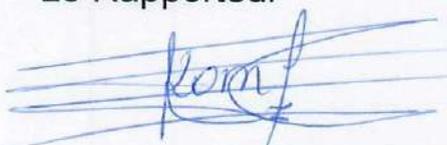
D'autre part, la modification du code minier permettra de :

- créer une base juridique en vue du transfert d'une partie du Fonds minier de développement local au Fonds de soutien patriotique ;
- disposer des ressources financières pour faire face aux multiples enjeux que suscitent la création du Fonds de soutien patriotique.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 19 juillet 2023

Le Rapporteur


Jean Marie KOMBASSERE

Le Vice-président


Lassina GUITI

Séance d'appropriation du dossier : 14/06/2023

Liste des députés présents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	GUITI Lassina	Vice-président
2.	OUEDRAOGO Adama Yasser	1 ^{er} Secrétaire
3.	TAPSOBA Lin Désiré	2 ^e Secrétaire
4.	SANOY Yaya	Membre
5.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
6.	KARAMBIRI Yaya	Membre
7.	DIALLA Moumouni	Membre
8.	SAWADOGO Issa	Membre
9.	SANGARE Moussa	Membre

Liste des députés absents-excuses

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
2.	LOMPO Dafidi David	Membre
3.	YADA Salif	Membre
4.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre
5.	NANA Basile	Membre
6.	OUARE Samadou	Membre

Séance d'adoption du rapport : 19/07/2023

Liste des députés présents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	GUITI Lassina	Vice-président
2.	OUEDRAOGO Adama Yasser	1 ^{er} Secrétaire
3.	SANGARE Moussa	Membre
4.	YADA Salif	Membre
5.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre
6.	SAWADOGO Issa	Membre
7.	KARAMBIRI Yaya	Membre
8.	LOMPO Dafidi David	Membre
9.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
10.	NANA Basile	Membre
11.	SANOU Yaya	Membre

Liste des députés absents-excusés

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	TAPSOBA Lin Désiré	2 ^e Secrétaire
2.	DIALLA Moumouni	Membre
3.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
4.	OUARE Samadou	Membre
5.	SOULAMA Ousséni	Membre

Liste de présence du personnel

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	NANA Moumouni	Administrateur parlementaire
2.	ILBOUDO/ZIDA N. Sandrine	Administrateur parlementaire
3.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
4.	DALA/ASSAN Létitia Thérèse	Administrateur parlementaire
5.	BODY Christian	Attaché d'administration parlementaire
6.	SARE T. Inès Fabiola	Attachée d'administration parlementaire
7.	OUEDRAOGO Nestor	Secrétaire d'administration parlementaire
8.	DAKO Falonne	Stagiaire